

33E07

RIVIÈRE COMB

Légende

Carte des titres miniers

- | | |
|--|--|
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
B-Abandonné, N-Retius de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué
P-En attente de renouvellement, U-Retius |
| | Statut:
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
N-Retius de renouveler, Z-Désaffectation
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Retius |
| | Aire de titres en traitement |
| | Bail d'exploitation en fonds marins (BEF) |
| | Territoire arpenté non désignable |
| | Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BEC) |
| | Centre géométrique du terrain faisant l'objet du bail |
| | Aire d'attraction
Autorisation sans bail |
| | Déclaration d'autorisation |
| | Déclaration de conformité |
| | CM (concession minière) ou
BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail) |
- Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche définit la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'extraction

- Substance extraite**
- | | | | |
|-------------------------|---------------|------------------------|-----------|
| A Argile | C Gravier | O Sphère | U Aurore |
| B Sable de silice | I Indéterminé | P Pierre concassée | X Calcite |
| C Pierre dimensionnelle | M Moraine | R Résidu miniers triés | |
| E Minerai de fer | N Terre noire | S Sable | |
| | | T Toute | |

- Statut du site d'extraction**
- C) Ouvert sous conditions C) Ouvert F) Fermé N) Non autorisé T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbanisé
 - Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole ne sont pas permises)
 - Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Territoire incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Territe de catégorie II
- Territe de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiampé, Essipk, Mashewaksh, Nutashkuan

Frontières

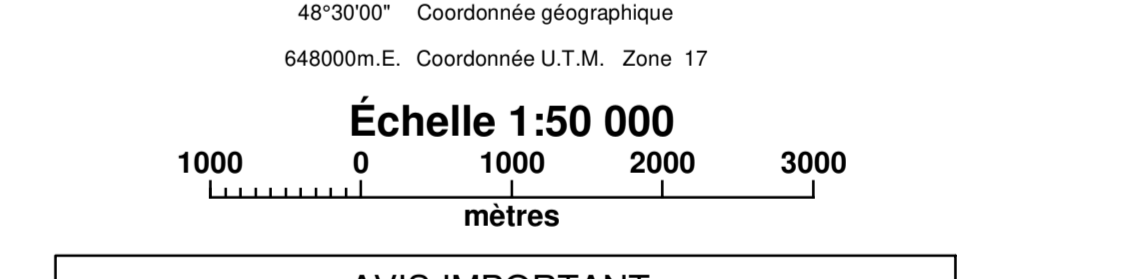
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 18°27' avec une variation annuelle déclinaison de 2.5".

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 17



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

